

Le projet de loi C-224, loi portant création d'une assemblée consultative des personnes âgées, pourrait leur offrir ce moyen de communication direct, avec l'appui de tous les députés. Cette assemblée serait naturellement composée de personnes âgées qui, collectivement, présenteraient régulièrement des instances au gouvernement fédéral, nous faisant profiter de leur jugement et de leur expérience, ce qui nous aiderait indéniablement à résoudre les problèmes qui les touchent de près. C'est en quelque sorte pour atteindre les objectifs suivants que je présente mon projet de loi portant constitution d'une Assemblée consultative des personnes âgées:

- a) fournir aux personnes âgées l'occasion de s'instruire en participant à des activités législatives;
- b) favoriser la participation d'anciens membres des professions libérales à la retraite qui n'ont peut-être jamais eu de rapports suivis, voire de rapports tout court, avec des programmes à l'intention des personnes du troisième âge;
- c) faire naître chez les personnes âgées une conscience collective de leurs besoins particuliers, ainsi que des questions et des programmes qui les touchent, eux et leurs semblables;
- d) convaincre les groupes communautaires d'inclure les personnes âgées dans leurs activités; et
- e) fournir aux personnes âgées les moyens d'influer sur les programmes susceptibles de pourvoir à ce qu'elles perçoivent comme leurs besoins.

Si la Chambre adoptait le projet de loi, le ministre devrait établir un conseil chargé de constituer l'assemblée. Le conseil serait chargé de déterminer quelles associations de personnes âgées seraient représentées, et de répartir le nombre des membres de l'assemblée entre lesdites associations. Il serait chargé en outre d'établir la procédure de convocation et de tenue des réunions nationales. Les membres de l'assemblée consultative des personnes âgées ne recevraient pour leurs services aucune rémunération de la Couronne.

A l'instar du Parlement des jeunes, l'assemblée consultative des personnes âgées se réunirait une fois l'an à Ottawa pendant l'intersession, soit dans l'enceinte de la Chambre des communes, soit dans celle du Sénat. Elle pourrait y organiser des débats et formuler des recommandations. Les Canadiens en général et le gouvernement fédéral en particulier semblent faire fi des idées et des sentiments des personnes du troisième âge. Le plus souvent ils ne tiennent aucun compte de leur point de vue et de leurs recommandations. Pour ma part, je trouve que les Canadiens en général et le gouvernement fédéral en particulier auraient le plus grand profit à puiser dans ce vaste trésor de connaissances et d'expérience qu'elles constituent.

Je crois pouvoir affirmer que de nombreuses personnes qui vivent dans les foyers d'hébergement de ma circonscription de Winnipeg-Assiniboine sont prêtes à offrir leurs services. Celles du Heritage Nursing Home, du Holiday Haven, du Oakview Palace, du Manitoba Odd Fellow's Home, du Toxedo Villa et du West Park Manor, pour ne nommer que celles-là, connaissent les problèmes et seraient capables de fournir des conseils et de proposer des solutions, si seulement elles en avaient l'occasion. Le projet de loi C-224 vise précisément à la leur offrir, monsieur le Président.

• (1750)

Au printemps de 1983, Harold Brown a fait circuler un questionnaire par l'entremise du Manitoba Seniors' Journal

Assemblée consultative des personnes âgées—Loi

afin de recueillir l'opinion des personnes âgées sur divers aspects d'un projet de Parlement du troisième âge. On demandait par exemple si le Parlement du troisième âge devait reposer sur une base provinciale ou fédérale. Les résultats étaient presque à égalité, 46 p. 100 étant en faveur d'une base provinciale et 54 p. 100 en faveur d'une base fédérale. Deux répondants favorisaient les deux solutions. Les réponses à une autre question révélaient par une majorité écrasante qu'on ne voulait pas que les représentants des personnes âgées aient des attaches partisans. Quatre-vingt-quatre pour cent étaient contre, les répondants estimant qu'ils obtiendraient de meilleurs résultats en tant que personnes âgées plutôt que représentants de partis. Quant au mode d'élection à l'Assemblée des personnes âgées, 66 p. 100 souhaitaient qu'on applique les méthodes électorales fédérales ou provinciales.

La question qui prêtait le plus à controverse a révélé que 60 p. 100 souhaitaient qu'un membre élu reçoive une somme nominale plus les frais, tandis qu'une proportion très positive de 40 p. 100 souhaitaient que les membres se fassent uniquement rembourser leurs dépenses. On craint surtout que la rémunération atteigne un gros montant ce qui aurait pour résultat de faire nommer des représentants à l'institution et d'amoindrir ainsi la force de l'Assemblée toute entière. En outre, 84 p. 100 estimaient que le gouvernement devrait subventionner les frais d'administration d'un Parlement du troisième âge, comme il le fait dans le cas du Parlement des jeunes et du Parlement des femmes. On croit qu'une assemblée de ce genre finirait par devenir la voix authentique des personnes âgées, parfaitement représentative de leur groupe dans tout le Canada. Cette institution bénéficierait à tous les Canadiens, monsieur le Président.

Tous les députés savent qu'il existe un bon nombre d'organismes qui représentent les personnes âgées d'un bout à l'autre du pays et qui s'emploient à améliorer leur sort. De nombreux organismes se sont adressés à moi, notamment la United Elders Association of B.C., la Senior Citizens Action Now Association of Saskatchewan, les nombreux organismes de personnes âgées du Manitoba, dont la Manitoba Society of Seniors, le St. Andrews over 60 Group et le 1600 Recreation Club. J'ai également obtenu le témoignage du Conseil exécutif provincial pour les droits des retraités du Québec et de la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés. Tous ces organismes ont pour objectif commun d'aider les personnes âgées.

Trop souvent, celles-ci sont traitées comme des citoyens de second ordre et elles ont toutes les difficultés du monde à joindre les deux bouts. Elles ont pourtant joué un rôle important dans l'essor de notre pays au fil des ans et elles ont droit à plus que ce que nous leur donnons. Cependant, pour répondre à leurs besoins, encore faut-il les connaître. Suite à l'immense appui que j'ai reçu des députés libéraux, néo-démocrates et, bien entendu conservateurs, j'ai bon espoir que tous les députés qui s'intéressent vraiment au triste sort des personnes âgées donneront leur aval à cette mesure. Beaucoup l'ont déjà fait par écrit et je tiens à les en remercier. Cependant, je voudrais qu'au nom des personnes âgées tous les députés approuvent, aujourd'hui, le projet de loi C-224 ou du moins permettent son renvoi au comité permanent pertinent.